

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS239

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 8

- I. – Supprimer les alinéas 19 à 41.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 45 à 50.
- III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l’intégration du FSV à la branche « vieillesse ».